



REGLEMENT PARTICULIER 3 JOURS DE TRIAL DES HAUTES VOSGES 2025

1 Date :

- Du 25 au 27 juillet 2025

2 Lieu de départ :

- Vagney – Vosges (40 km d'Épinal) – Place de la Libération - 88120

3 Catégories :

- En application du Règlement Du Trophée de France des Classiques ;
 - Elite
 - TR1
 - TR2+
 - TR2
 - TR3+
 - TR3
 - TR4+
 - TR4 - de 40 ans*
 - TR4 de 40 à 60 ans*
 - TR4 + de 60 ans* (*Au 1^{er} janvier 2025)
 - Féminines
 - « **Marathon** » limitée à parcourir l'interzone en toute légalité, sans accès aux zones ni classement. Les assistants pilotes qui souhaitent parcourir à moto le parcours et bénéficier de l'infrastructure de la course y compris repas, ravitaillement moto, devront s'inscrire dans cette catégorie.

4 Parcours :

- La course comportera une liaison et des zones différentes chaque jour.

5 Règlement :

- L'épreuve se déroulera **conformément au règlement du trophée de France des Classiques FFM 2025 et aux articles 6.a, 7 et 8 des règles Techniques & de Sécurité Trial**. Le temps imparti, le nombre de zones, etc... pourront être modifiés en cas de forces majeures (Ex. : conditions atmosphériques le jour de l'épreuve) ou par décision du jury.

6 Classement :

- Il sera établi un classement général individuel conformément aux règles techniques de la discipline et au règlement du Trophée de France des classiques 2025, pour toutes les catégories hors marathon. Il sera aussi établi un classement journalier.
- Une remise des prix récompensera les 3 meilleurs pilotes par catégorie sur le classement cumulé des 3 jours hors marathon.
- **Abandon : Tout pilote qui abandonnera au cours de l'épreuve devra se présenter au contrôle administratif et y remettre impérativement son carton de pointage.**
- Un pilote qui abandonnera une journée pourra repartir le lendemain. Il participera au classement final, sachant que 10 points par zones non pointées lui seront attribués. Il devra se présenter au PC course pour rendre son carton de pointage du jour en notifiant son abandon de la journée.

7 Engagements :

- Ouverture le 7 Mars 2025 à 20h00, clôture le 1^{er} juillet 2025 ou au 250^{ème} pilote engagés.
- Conformément au règlement FFM du Trophée de France des Classiques 2025, les inscriptions des pilotes ayant une licence annuelle sont prioritaires pendant 3 semaines. Du 7 au 29 mars, les pilotes ayant une licence "1 manifestation" peuvent s'inscrire sur la liste d'attente en envoyant un mail à l'adresse 'inscription@trialhautesvosges.fr'. En fonction des places disponibles le 29 mars à 12h00 et dans l'ordre des pré-inscriptions, les pilotes seront recontactés par l'organisation afin de s'engager définitivement.
- Une confirmation d'engagement sera envoyée après la date de clôture des engagements. Pas d'engagement sur place. Le moto-club se réserve le droit d'annuler l'épreuve et de refuser un pilote sans justificatif.



8 Droits d'engagement :

- Les engagements se feront en ligne sur le site web le-sportif.com.
- Les droits d'engagement sont fixés à **280 €** (pour toutes les catégories, y compris marathon), réglés directement en ligne pour 3 jours de course, repas du midi pour le pilote, et parc fermé gardé les nuits du 24 au 26 juillet 2025 inclus.
- Une participation de **50€** est demandée à tous les pilotes pour la fourniture de carburant. L'organisation fournit l'essence aux différents points de ravitaillement prévus sur le parcours, hormis le ravitaillement sur l'aire d'arrivée avant la mise au parc fermé.
- Aucun remboursement ne sera fait après le 1^{er} juillet 2025 quelle que soit la cause.
- Un montant forfaitaire de **50 €** pour frais administratifs sera retenu en cas de remboursement pour annulation de la part du pilote quelque soit le motif avant le **1^{er} juillet 2025**.
- Un montant forfaitaire de **20€** pour frais administratifs sera conservé en cas d'annulation indépendante de l'organisateur.
- **La "licence une manifestation" LJA est à souscrire directement sur le site de la FFM à l'adresse <https://licencie.ffmoto.net/>**
- **Aucune "licence une manifestation" ne sera délivrée sur place.**
- Afin de faciliter les regroupements de pilotes, donner le même nom de groupe ou un nom de pilote inscrit.
- L'ordre des départs sera différent chaque jour.

9 Motocycles :

- Les motocycles devront être conformes au code de la route ainsi qu'au règlement Trophée de France FFM 2025.
- L'éclairage devra être en état de fonctionnement.
- L'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile.
- Les motos devront être équipées d'un coupe contact magnétique apposé sur le guidon et relié au poignet du pilote en zone.
- Les motos devront également être équipées du protège couronne.

10 Contrôle du bruit :

- Le niveau sonore maximum admis ne devra pas dépasser la **norme en vigueur des règles techniques et de sécurité** de la FFM

11 Parc fermé :

- Les contrôles terminés, le pilote devra conduire sa machine à l'emplacement numéroté.
- Tout mouvement de machine dans le parc devra être effectué moteur à l'arrêt.
- Aucune modification ou action sur la moto ne pourra être effectuée dans le parc fermé, **sous peine d'exclusion du pilote de la course.**
- Prévoir une béquille ou un tabouret pour faire tenir la moto.

12 Travail sur motocycles :

- **Le tapis environnemental est obligatoire sur l'ensemble du tracé la course, sous peine de mise hors course et amende 50€.**

13 Ravitaillement :

- **Le carburant pour le ravitaillement des motos est fourni par l'organisateur, un forfait de 50€ est demandé en supplément de l'engagement.**
- Lors de son inscription, le pilote devra indiquer le type de carburant nécessaire à sa moto :
 - Essence sans plomb 98 sans ajout d'huile pour moteur 4T
 - Essence sans plomb 98 +1,25% d'huile pour moteur 2T à carburateur
 - Essence sans plomb 98+0,60% d'huile pour moteur 2T à injection.

Attention, l'approvisionnement en essence est à la charge du pilote à la fin de chaque journée avant la mise en parc fermé.

14 Pénalités de retard :

- Toutes les 5 minutes..... 1 point
- Retard de plus de 120 minutes..... Mise hors course pour la journée

15 Pénalisations :

- Identique aux règles générales du championnat de France de Trial FFM 2025

16 Discipline :

- Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement des 3 jours de l'épreuve ou portant préjudice à l'environnement entraînera la mise hors course et la poursuite éventuelle de son auteur.

Moto Verte des Hautes Vosges TRIAL – 19, Paquis des Cailles – 88120 Basse sur le Rupt

☎ : 06.76.29.26.96 – 03 29 23 89 74 – Mail : secretariat@trialhautesvosges.fr - Internet : www.trialhautesvosges.fr



17 Signalisation :

- Compte tenu que l'épreuve se déroule sur les voies et chemins ouverts à la circulation, les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation.
- Il sera installé des flèches, et des panneaux « STOP », « SENS INTERDIT », « ATTENTION COURSE DE MOTO » en nombre suffisant.
- **SANCTIONS :**
 - - Emprunter l'itinéraire à l'envers hors voies ouvertes à la circulation Exclusion de l'épreuve
 - - Ne pas respecter les règles de la circulation :
 - • 1er avertissement : Exclusion du classement du jour
 - • 2ème avertissement : Exclusion de l'épreuve
 - - Non respect des panneaux STOP Exclusion de l'épreuve

18 Vérifications :

- Une permanence administrative et technique se tiendra le jeudi 24 juillet 2025 de 17h à 20h00, le 25 juillet 2025 de 06h30 à 07h30.
- Le pilote devra se munir, pour le contrôle administratif :
 - de sa licence FFM ou FIM-europe (UEM) 2025 **cette dernière devra être accompagnée obligatoirement d'une autorisation de sortie de leur fédération,**
 - la carte grise du véhicule,
 - l'attestation d'assurance du véhicule en cour de validité,
 - son permis de conduire correspondant à la cylindrée du véhicule,
 - sa confirmation d'engagement.
 - La licence du pilote sera conservée le temps de la course jusqu'à restitution du carton de pointage.
- Pour le contrôle technique, le pilote présentera sa machine conforme à la législation en vigueur et au règlement particulier (voir paragraphe 9) sous la responsabilité du concurrent, ainsi que son casque. Une dorsale aux normes sera obligatoire pour les pilotes mineurs (conseillée pour les autres pilotes) Elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course.

19 Enjeux environnementaux :

- Vous allez circuler dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et certaines zones sensibles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Ce milieu naturel est fragile, respectez-le !
- Ne jetez aucun déchet sur le parcours (les mégots sont des déchets !),
- Roulez à la vitesse autorisée lors des liaisons,
- Ne passez pas dans les cours d'eau, empruntez les passerelles mises en place pour la compétition
- Évitez les bruits intempestifs,
- Prenez garde à la faune sauvage,
- En cas de pollution accidentelle du milieu naturel, protégez immédiatement le sol, prévenez sans délai le camion d'assistance,
- Toute conduite ou attitude portant préjudice à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur

20 officiels :

- | | | |
|----------------------------|-----------------------|-------------------|
| ● Directeur de course : | Rivet Jean-Christophe | Licence n° 050899 |
| ● Président organisation : | Cunat Jérôme | Licence n° 007609 |
| ● Arbitre | Gremillet Luc | Licence n° 081896 |
| ● Membre : | Grandemange Myriam | Licence n° 286337 |

21 Assurance :

- Elle a été souscrite conformément à la Législation sportive en vigueur